* **Moyen à mettre en place :**

Mobiliser un groupe de personnes ayant un objectif commun.

* **Objectif :**

Une plus grande efficacité sur l’objectif commun.

* **Moyens à mettre en place** :

Une contrainte matérielle(nécessité de ressources).

Une contrainte temporelle(une durée).

Une contrainte juridique(élaboration des statuts et nécessité de conformité avec les normes).

* **Objectifs :**

Elaboration d’une structure plus stable grâce au contexte juridique et à la prise de décisions par des postes reconnus de manière formelle. En découle la définitions et la coordination des actions à mettre en place pour atteindre les objectifs propre à l’organisation.

La reconnaissance par les clients ou les usagers grâce à l’identité juridique et visuelle.

**Action individuelle**

**Action collective**

**Organisation**